

**Objet : Délégation de fonction d'officier d'état civil et de signature à Monsieur Thierry GICQUEL.**

**LE MAIRE DU BOURGET**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-19, L.2122-30, R.2122-8 et R.2122-10 ;

VU le décret n° 2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil ;

VU l'organigramme des directions et services de la Ville du Bourget ;

**CONSIDÉRANT** que le Maire est seul chargé de l'administration ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Thierry GICQUEL, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, titulaire, exerce ses fonctions au sein du service Affaires générales de la commune du Bourget ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire, dans un souci d'organisation et d'efficacité des services municipaux, d'accorder une délégation de fonction d'officier d'état civil et de signature à Monsieur Thierry GICQUEL ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application des articles du Code général des collectivités territoriales susvisés, sous mon contrôle et ma responsabilité, donne délégation à Monsieur Thierry GICQUEL des fonctions que j'exerce en tant qu'officier de l'état civil pour :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, de déclaration de changement de prénom d'une personne majeure ou d'une personne mineure, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, de rectification de certaines erreurs et omissions purement matérielles des actes de l'état civil ;
- la réception de déclaration conjointe de pacte civil de solidarité (PACS), l'enregistrement de convention de pacte civil de solidarité, de convention modificative de pacte civil de solidarité, de dissolution de pacte civil de solidarité ;
- la transcription et la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil ;
- l'établissement de tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus et leur délivrance ;
- l'établissement du procès-verbal d'ouverture des registres de l'état civil et leur clôture ;
- l'établissement et la certification des tables annuelles et décennales ;

**Article 2 :** En application des articles du Code général des collectivités territoriales susvisés, sous ma surveillance et ma responsabilité, donne délégation de signature à Monsieur Thierry GICQUEL pour les actes suivants relevant de son domaine de compétence :

- les certificats d'indigence, d'hérédité, de vie maritale, de résidence et de vie ;
- les autorisations liées aux opérations funéraires ;

**Article 3 :** En application des articles du Code général des collectivités territoriales susvisés, sous ma surveillance et ma responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de mes adjoints, donne délégation de signature à Monsieur Thierry GICQUEL pour les actes suivants :

- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- la légalisation de signature ;

**Article 4 :** La signature par Monsieur Thierry GICQUEL des pièces et actes repris aux articles 1<sup>er</sup> à 3 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire » ;

**Article 5 :** Cette délégation prend effet à compter de la date à laquelle l'arrêté devient exécutoire et pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent ;

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télécours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

**Article 7 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bourget est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur le Procureur de la République ;
- Monsieur le Trésorier municipal ;
- L'intéressé.

Fait au Bourget, le **03 FEV. 2024**



Le Maire,

  
**Jean-Baptiste BORSALI.**

Date de transmission en Préfecture : **03 FEV. 2024**

Date de mise en ligne : **05 FEV. 2024**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300134-20240203-ARR-2024-041-AR  
Date de réception préfecture : 03/02/2024